





Cette brochure est distribuée par le **Ministère** de l'Égalité des chances du Luxembourg dans le cadre de la promotion des **Actions Positives** au sein des communes.

Ministère de l'Égalité des chances

6A, boulevard F. D. Roosevelt Hôtel Terres Rouges L-2921 Luxembourg

T (+352) 247-85806

F (+352) 24 18 86

info@mega.public.lu www.mega.public.lu

ISBN 978-99959-889-1-3

Comment rendre ma commune plus égalitaire?

Introduction

Préface de Lydia Mutsch Avant-propos de Janine Reuland-Schneider

10 - 11

Positive Aktionen

Machen Sie mit bei unserem Programm für positive Aktionen!

12 - 13

Charte européenne

pour l'égalité entre femmes et hommes dans la vie sociale

14 — 15

Les organes communaux

d'égalité entre femmes et hommes

16 — 17

Campagne

de mobilisation en vue des élections communales

18 — 19

Gender₄Kids

ist ein Weiterbildungsprojekt zur Genderpädagogik

20 — 21

MEGA-Spill

Favoriser l'égalité des sexes auprès des enfants

22 - 23

Théâtre de prévention

en matière de violence domestique

D'Regiirung huet e ganz ambitiéise Programme am Beräich vun der Egalitéit tëschent Fraen a Männer; e Programme den sie awer nët kann aleng ëmsetzen an den d'Bedeelung vun enger ganzer Rei Acteuren aus der Gesellschaft erfuerdert.

D'Gemengen sin e privilégiéierten Partner vum Chanceglaïchheetsministère a spillen eng ganz wichteg Roll am Beräich vun der Glaïchsstellungspolitik tëschent Fraen a Männer well

- si sin ganz no baï de Bierger, Fraen a Männer, a kennen also denen hier Intérêt'en am beschten,
- si intervenéieren an alle Beraïcher vum Liewen vun der Maison-relais bis zum Altersheim a kënnen also esou Afloss huelen op d'Denken an d'Handelen vun kleng a grouss, si sin Prestataires de services a fir kënnen optimal Dengschter um Bierger ze leeschten muss virdrun eng détailléiert a, wa méiglech, eng "gegendert" Analyse vun de Besoins'en gemaach gin, Besoins'en déi ganz oft ënnerscheedlecher sin baï Fraen a Männer,
- d'Gemengen och Employeur'en sin a Mataarbechter beschäftegen, Fraen a Männer: sie kënnen an däer Fonctioun hier sozial Responsabilitéit am Beräich Chancegerechtegkeet iwerhuelen wann ët z.B. ëm eng besser Vereinbarkeet tëschent Famill an Aarbecht geet.

Eent vun den Ziler vun der aktueller Regiirung ass méi Mixitéit an der Prise de décision: mir hun eis als Ziel gesat dass 2019 40% vum ënnerreprésentéierte Geschlecht an de Verwaltungsréit vun den Etablissements publics vertruede solle sin: d'Regiirung wärt do hier Verantwortung iwerhuelen mee och d'Gemengen nenne Vertrieder an déi Gremien an an nach vill aanerer an ët wär wënschenswert wann sie déi nächst Nominatiounen déi ustin ënnert dem Blëckwënkel vun der Glaïchstellung tëschent Fraen a Männer kéinten preparéieren.

Déi beschte Resultater erreecht een iwert de Wee vun Partnerschaften.

Dëss Brochure gëtt en Iwerbléck iwert punktuell an/oder längerfristeg Méiglechkeeten vun Zesummenaarbecht tëschent de Gemengen an dem Ministère fir Chancegläichheet.

Ech invitéieren lech all, ob politesch Responsabel, Member an enger Commissioun oder engagéiert Bierger eng Hand matunzepaaken fir d'Chanceglaïchheet tëschent Männer a Fraen e Schratt virun ze brengen an domatt eis Gesellschaft méi modern, méi sozial a méi demokratesch ze gestalten.

Minister fir Chanceglaïchheet Lydia Mutsch Une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision est susceptible d'engendrer des idées, des valeurs et des comportements différents, allant dans le sens d'un monde plus juste et plus équilibré tant pour les femmes que pour les hommes.

• Cet extrait a été formulé, il y a plus de 20 ans, dans la Déclaration d'Athènes, adoptée lors du Sommet européen « Femmes au pouvoir » en 1992, et signée par un grand nombre de femmes occupant dans divers pays des postes à haute responsabilité politique, telles que Simone Veil, Miet Smet, Rita Süssmuth, Melina Mercouri et – pour le Luxembourg – Erna Hennicot-Schoepges, alors présidente de la Chambre des Député-e-s. Encore aujourd'hui, nous sommes dans l'obligation d'avancer cet argument pour combattre les déséquilibres toujours persistants, également au niveau communal.

L'action « Politique communale d'égalité entre femmes et hommes » lancée en 1995 par le Conseil National des Femmes du Luxembourg (CNFL) en collaboration avec le SYVICOL, a encouragé les communes à désigner des organes communaux d'égalité entre femmes et hommes. Ces organes ont une mission importante et un terrain d'action très varié, tels que présentés dans la brochure du CNFL « Pour l'égalité entre femmes et hommes » et sur le site www.cnfl. lu/communes. Ils jouent un important rôle de sensibilisation en vue de promouvoir la participation des femmes à la prise de décision communale.

Or depuis quelques années, on doit déplorer un retour en arrière, un « backlash » ! Effectivement le nombre des délégué-e-s politiques ainsi que des commissions d'égalité entre femmes et hommes a fortement baissé après les dernières élections communales en 2011. D'autant plus qu'un certain nombre de communes ont créé des commissions à vocation mixte dont l'égalité entre femmes et hommes n'est qu'une attribution parmi d'autres. Une partie des services à l'égalité

entre femmes et hommes connaissent le même sort et ne peuvent ainsi consacrer qu'une partie de leurs modestes ressources humaines et financières à leur objectif initial. Ne pas créer de tels organes ou les amputer de leurs moyens d'agir constitue une entrave sur le difficile chemin vers la parité.

Un cadre légal pour les organes communaux d'égalité entre femmes et hommes semble incontournable.

Les mentalités changent quand les situations changent. Un cadre législatif adéquat est la meilleure base pour toute autre démarche. C'est pourquoi le CNFL revendique de longue date un cadre légal pour les commissions et services communaux ayant pour objet de promouvoir l'égalité entre femmes et hommes. Ainsi, il demande :

- l'institution obligatoire de commissions à l'égalité entre femmes et hommes dans les communes comptant plus de 1.000 habitants.
- l'institution obligatoire, dans les grandes communes, de services à égalité entre femmes et hommes, ainsi que de services régionaux similaires pour les petites communes,
- l'élaboration d'un mode de financement de la politique d'égalité tenant compte de la responsabilité de l'État et des communes.

Le CNFL compte sur les bonnes initiatives des responsables politiques sur le chemin vers une société plus équilibrée entre les femmes et les hommes dans la prise de décision locale.

Machen Sie mit bei unserem Programm für positive Aktionen!

Positive Aktionen



• Die Regierung hat sich ein ambitioniertes Ziel gesetzt indem sie auf verstärkte Weise die Ungleichheit zwischen Männern und Frauen bekämpft.

Die Chancengleichheit zwischen den Geschlechtern in der Arbeitswelt ist mittlerweile ein festverankertes Rechtsprinzip.

Deswegen wird insbesondere das Programm für positive Aktionen seit Jahren erprobt, und kommt sowohl den Privatunternehmen, wie auch, seit 2011, beziehungsweise seit 2013, den Verwaltungen und Gemeinden zugute.

Die Förderung der Chancengleichheit zwischen Männern und Frauen durch das Programm für positive Aktionen steht im Mittelpunkt der vielen Maßnahmen die das Ministerium für Chancengleichheit ergreift.

Positive Aktionen bringen mehr berufliche Kompetenz, höhere Effizienz, vermehrte Einsatzfähigkeit und größere Zufriedenheit aller Beschäftigten mit sich.

Der Grundpfeiler des Programms für positive Aktionen ist die Umfrage die innerhalb des Unternehmens durchgeführt wird.

Diese Umfrage soll ein klares Bild über die Arbeitsorganisation, die Entwicklung der Berufslaufbahn, den Entscheidungsprozess und die Vereinbarkeit zwischen Berufs- und Privatleben liefern.

Wenn auch Sie die Gelegenheit nutzen möchten Ihre Belegschaft auf die Gleichstellung zwischen Männern und Frauen aufmerksam zu machen, und die Leistungsfähigkeit Ihrer Mitarbeiter zu optimieren, dann machen Sie mit bei unserem Programm für positive Aktionen!

www.mega.public.lu/fr/travail/programmeactions-positives



Charte européenne pour l'égalité entre femmes et hommes dans la vie sociale

• Établie en 2006 par le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) en collaboration avec ses associations nationales, la Charte européenne est la compilation des différentes visions de l'égalité entre les femmes et les hommes en Europe. Le projet a été soutenu par la Commission européenne dans le cadre du 5e Programme d'action communautaire pour l'égalité des femmes et des hommes.

En signant la Charte, les acteurs locaux et régionaux prennent un engagement public fort sur le principe d'égalité.

La Charte est un instrument juridique non contraignant énonçant des droits. Le *CCRE* est conscient que la réalisation des objectifs énoncés dans la Charte est un travail très exigeant; c'est pourquoi, le *CCRE* recommande aux signataires de mettre en œuvre la Charte progressivement et d'identifier les domaines d'intervention prioritaires.

Pour assurer la mise en œuvre de ces engagements, chaque signataire rédige un plan d'action pour l'égalité entre femmes et hommes qui fixe les priorités, les actions et les ressources nécessaires à sa réalisation.

La Charte comporte trois volets:

- la première partie de la Charte énonce les six principes fondamentaux fondés sur l'égalité entre femmes et hommes,
- la deuxième partie décrit les mesures spécifiques que les signataires s'engagent à prendre pour mettre en oeuvre les dispositions de la Charte.
- la troisième partie présente les 30 articles par domaine de compétences. •



Au Luxembourg, en février 2016, la Charte européenne pour l'égalité entre femmes et hommes a été signée par 18 communes.

Encadrement national

• Au Luxembourg, en février 2016, la Charte européenne pour l'égalité entre femmes et hommes a été signée par 18 communes. La Charte est promue par plusieurs acteurs/organisations: À l'initiative du Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises (SYVICOL) et du Ministère de l'Égalité des chances, un groupe de travail a élaboré un guide d'accompagnement pour la Charte européenne. Le SYVICOL et le Conseil National des Femmes du Luxembourg (CNFL) se tiennent à disposition pour aider à élaborer le plan d'action.

La « toolbox » propose aux communes signataires de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes, une méthode de travail pour l'élaboration du plan d'action qu'elles sont tenues de présenter dans un délai de deux ans. Cette méthode a aussi été testée dans le cadre du groupe d'accompagnement pour les communes signataires de la charte, coordonné par le CNFL avec l'appui du SYVICOL. www.cnfl.lu/communes/charte.html

Après l'adoption de son premier plan d'action, chaque commune obtient le label « Égalité dans ma commune » en signe de reconnaissance de ce travail. Tous les plans d'action sont présentés et publiés sur le site « Égalité dans ma commune ».



Les organes communaux d'égalité entre femmes et hommes

Délégué politique d'égalité Commission d'égalité entre femmes et hommes

Statut

Membre du collège des bourgmestre et échevin-e-s

Missions

- Promouvoir l'institution d'une commission d'égalité entre femmes et hommes. entretenir le contact avec cette commission et appuyer ses travaux.
- Promouvoir la création d'un service d'égalité entre femmes et hommes sur base communale; entretenir le contact avec ce service et appuyer ses travaux.
- Encourager le "networking" entre les associations de femmes.

Atouts spécifiques

- Autorité d'une personne élue.
- Visibilité de l'engagement du collège des bourgmestre et échevin-e-s à promouvoir l'égalité entre femmes et hommes dans ses politiques.

entre femmes et hommes

Statut

Commission consultative communale

Missions

- Émettre des avis sur les projets envisagés par la commune (mesures horizontales).
- Proposer un plan d'action prenant en compte les objectifs à atteindre.
- Collaborer avec les autres commissions consultatives et associations oeuvrant dans le domaine de l'égalité entre femmes et hommes.
- Se manifester publiquement; organiser des manifestations diverses (conférences, formations, expositions...).
- Promouvoir la création d'un service d'égalité entre femmes et hommes sur base communale ou régional; entretenir le contact avec ce service et appuyer ses travaux.
- Promouvoir la signature de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale

Atouts spécifiques

- Collaboration de personnes d'expériences et d'adhérences politiques diverses.
- Forum de réflexion susceptible de stimuler le débat politique.
- Terrain d'exercice pour des femmes éventuellement intéressées à s'engager activement dans la politique.

Service d'égalité entre femmes et hommes

Statut

Fonctionnaire ou employé/e privé/e ou communal/e de la carrière supérieure. Personne qualifiée généralement en Sciences Humaines et Sociales (sociologue, psychologue, pédagogue...). Le plus souvent la personne est placée sous la tutelle directe et l'unique autorité du collège des bourgmestre et échevin-e-s, sans l'intermédiaire d'un autre service. Quant aux chargées des services régionaux, elles sont employées par des associations sans but lucratif et elles travaillent sous la tutelle du conseil d'administration de ces mêmes asbl.

Activités au sein de l'administration communale

- Émission d'avis sur demande du collège échevinal ou de services communaux sur des questions ponctuelles (services communaux).
- Élaboration et mise en oeuvre d'un plan

d'action interne de l'égalité entre femmes et hommes, d'un plan d'actions positives et/ou de la Charte européenne.

- Collaboration dans divers groupes de travail et avec différentes commissions et services communaux.
- Information, sensibilisation et formation internes.

Le 11 mai 2004, le Réseau national des chargées de mission à l'égalité entre femmes et hommes a été créé à l'initiative des responsables des services à l'égalité entre femmes et hommes. Ce groupement favorise l'échange sur l'identité et la pratique professionnelle de ses membres.

Vous trouverez des informations détaillées dans la brochure « Pour l'égalité entre femmes et hommes » sous le lien : www.cnfl.lu/communes/communes.html

Au Luxembourg en 2016: 28 délégué-e-s politiques 39 commissions 11 services

En mars 2016, le Ministère de l'Égalité des chances a lancé une nouvelle campagne de mobilisation en vue de soutenir un effort national visant à augmenter la part du sexe sous-représenté dans le domaine de la politique.

Campagne de mobilisation en vue des élections communales

•

Un défi de taille

• Le but de la campagne est de mobiliser la population du Grand-Duché pour s'activer pour plus d'égalité entre hommes et femmes dans la politique locale. Elle s'étend sur 18 mois et se décline dans plusieurs phases pour informer, mobiliser et soutenir les futur(e)s candidat(e)s sur les listes électorales.

La première phase sert de prise de conscience de la situation actuelle qui donne lieu au constat d'une flagrante inégalité entre femmes et hommes et incite et souligne de cette manière le besoin d'agir.

L'élément central de la campagne

Il est important de faire en sorte que les changements apportés soient durables et non seulement une action isolée et c'est pour cette raison que le Ministère de l'Égalité des chances a mis en ligne un site internet thématique, dédié à cette campagne, sur lequel on trouve de nombreuses informations sur les ateliers thématiques organisés par le SYVICOL dans les 4 coins du pays, un fil rouge expliquant les démarches à suivre en vue de se présenter en tant que candidat(e) potentiel(le) pour les élections, et une hotline téléphonique afin de répondre immédiatement aux questions liées à cette thématique.

Implication active des communes

Un but si ambitieux ne saurait être atteint sans le soutien actif au niveau communal. Le Ministère de l'Égalité des chances prévoit des subsides et du soutien pour tout projet tendant à un meilleur équilibre entre hommes et femmes en politique communale.

À cet effet, un éventail de critères d'éligibilité a été mis en place, ensemble avec des formulaires spécifiques pour pouvoir bénéficier de ce soutien spécial.

Il suffit de remplir les formulaires afférents, ensemble avec une prévision budgétaire et de renvoyer la demande au Ministère avec les formulaires requis.

En dehors du contexte des élections communales, chaque commune peut, à tout moment, demander le patronage et un subside pour tout projet tendant à améliorer l'égalité entre hommes et femmes.

votezegalite.lu/formulaire/ www.mega.public.lu/fr/societe/votezegalite/index.html



Gender4Kids ist ein Weiterbildungsprojekt zur Genderpädagogik, initiiert durch die Gleichstellungsdienststellen der Städte und Gemeinden Bettembourg, Differdange, Dudelange, Esch/Alzette und Hesperange. Fortbildung für das Fachpersonal der kommunalen Kindertagesstätten.

Kontext

• Die Gleichstellung von Frauen und Männern ist nicht nur eine Frage von Gesetzen, sondern vielmehr auch eine der traditionellen weiblichen und männlichen Rollenbilder, welche uns von Kindesbeinen an prägen. Wir tragen alle, ob Frau, ob Mann, Stereotype und Vorurteile über das soziale und biologische Geschlecht in uns, die immer wieder anklingen, im täglichen Leben und über den Wechsel der Generationen hinaus. Auch die Kindertagesstätten in Luxemburg entkommen diesem Phänomen nicht: durch

Spielzeug, Bücher, Farben, Aktivitäten oder auch die Erwartungen des Fachpersonals und der Eltern übertragen sich die vorgefertigten Ideen zu den Geschlechtern, zu weiblichen und männlichen Rollenbildern, zum Körper, zur Sexualität auf die Kinder.

Beschreibung

Die Fortbildung *Gender4Kids* sensibilisiert das Personal der Kindertagesstätten für Gleichstellung und eine adäquate gendersensible Pädagogik in der Kinderbetreuung. Es geht darum, dem Fachpersonal ein stärkeres Bewusstsein für Genderaspekte zu vermitteln.

Zielpublikum

Die Fortbildung ist offen für das Fachpersonal der *Maisons Relais* im Bereich Kinderbetreuung (Kinder im Alter von 4 bis 12 Jahren).

Trainer

4MOTION Asbl. www.4motion.lu

Anerkennung

Gender4Kids kann im Rahmen der UFOCORund der INAP-Weiterbildungen anerkannt werden.

Inhalt

Die Fortbildung Gender4Kids umfasst:

- konkretes Werkzeug: Statistiken, Forschungsresultate und Fallbeispiele, Fallanalysen, Beispiele für Aktivitäten und Projekte,
- interaktive und spielerische pädagogische Aktivitäten: die während der Weiterbildung selbst erlebten Aktivitäten können zum persönlichen Wohlbefinden und Selbstwertgefühl der Kinder beitragen, indem sie ihnen Entfaltungsmöglichkeiten hin zu verantwortungsvollen Mitgliedern einer gleichgestellten Gesellschaft bieten,
- learning by Doing: Die Fortbildung erwartet eine aktive Beteiligung aller TeilnehmerInnen im Lernprozess und in der Gruppendynamik durch die Reflektion zu eigenen Erfahrungen, Vorurteilen, Verhaltensweisen und Beziehungen im beruflichen und privaten Umfeld.

Ablauf

Die Fortbildung hat eine Gesamtdauer von 21 Stunden (ausgenommen die Umsetzung eines eigenen Projektes) und verbindet 2 aufeinanderfolgende Phasen:

- A Basismodul Genderpädagogik (obligatorisch) 3x3h 9h
- **B** Thematische Module (2 Module zur Auswahl). Die thematischen Module dienen der Vertiefung bestimmter Aspekte des Basismoduls.
- 2 Module sind aus dem Angebot von vieren auszuwählen:
- 1 Rollenbilder, Familie, Beziehungen
- 2 Selbstwertgefühl, Emotionen und Körper
- 3 Vielfalt und Konfliktlösung
- 4 Spiele, Bücher und Raumgestaltung Ein zusätzliches Weiterbildungsprojekt ist Diversity4kids initiiert durch den Mouvement pour l'Egalité des chances MEC asbl in der Region Müllerthal, finanziert durch das LEADER Programm.

Une société moderne se doit de garantir et transmettre certaines valeurs fondamentales, qui sont le reflet d'une société démocratique.

MEGA-Spill: Favoriser l'égalité des sexes auprès des enfants

 Parmi ces valeurs fondamentales il y a lieu de compter le principe de l'égalité entre hommes et femmes.

L'apprentissage de l'égalité entre femmes et hommes, entre filles et garçons doit se faire dès la scolarisation est doit être considéré comme un préalable important pour que progressivement certains clichés disparaissent et d'autres modèles de comportement se construisent.

L'école se doit d'être le porte-parole d'une politique moderne de l'égalité. Dès lors le *Ministère de l'Égalité des chances* par son projet *MEGA-Spill* veille à favoriser l'égalité des sexes auprès des enfants, notamment au niveau de l'orientation professionnelle.

Le Ministère a choisi pour assise de son projet un jeu de mémoire classique, alliant les thématiques de l'égalité entre hommes et femmes et du métier.

L'idée du jeu est celle de retourner, pour chaque métier représenté dans le jeu, un couple formé par un homme et une femme.

C'est donc de façon ludique que nous approchons spécialement les enfants des deuxième et troisième cycles de l'école fondamentale pour leur montrer que filles et garçons peuvent faire un même choix d'études et exercer le même métier.

Le *MEGA-Spill* existe en version papier et en version électronique.

Ce jeu de mémoire est un premier pas vers un parcours de vie libre de tout genre de stéréotype.

Dans ce contexte, le Ministère invite les enfants, les enseignants et les parents à découvrir le MEGA-Spill.





Théâtre de prévention en matière de violence domestique

• Le phénomène de la violence domestique au Luxembourg touche les femmes, les hommes et les enfants. La violence domestique est une discrimination fondée sur le sexe. Elle constitue une violation des droits fondamentaux et une atteinte aux valeurs et aux principes de l'égalité entre hommes et femmes, entre femmes et hommes.

Un outil précieux de la lutte contre la violence domestique et la prévention de la violence domestique est l'information et la sensibilisation de tout public dès le plus jeune âge et à tous les niveaux de l'échelle sociale et culturelle à ce phénomène et aux moyens de le combattre.

Suivant les statistiques officielles, la violence domestique touche bien sûr principalement la communauté luxembourgeoise, mais également, aux côtés d'autres communautés étrangères, plus particulièrement la communauté lusophone.

Dans le cadre de ses nombreuses politiques de sensibilisation et de prévention de la violence domestique, mises en place depuis plus d'une quinzaine d'année, l'État a toujours veillé à toucher notamment dans les 3 langues officielles, tous les résidents luxembourgeois. Il importe néanmoins à l'État d'atteindre aussi par des moyens plus ciblés, accessibles et adaptés à leurs besoins spécifiques, les communautés étrangères faisant partie intégrante de sa population, dont la communauté lusophone qui est la plus représentée!

Dans cet ordre d'idées, le Ministère de l'Egalité des chances et la Confédération des Communautés portugaises luxembourgeoises (CCPL), avec la collaboration des différents acteurs du terrain y associés, la police, le parquet, le service d'assistance aux victimes de la violence domestique, le service prenant en charge les auteurs de violence domestique proposent le projet intitulé « HISTOIRES » - THÉÂTRE - DÉBAT-Théâtre éducatif dans la Prévention de la violence Domestique, un outil interactif et adapté, notamment, à la culture et à la langue de la communauté lusophone.

Théâtre de prévention

Pour toute information supplémentaire le site du ministère peut être consulté sous : www.mega.public.lu/fr/ societe/lutter-violence-domestique

Ce projet est l'élément clé de la Campagne de sensibilisation pour une meilleure prévention de la violence domestique à l'attention de la communauté lusophone au niveau local respectivement régional lancée par la Ministre de l'Égalité des chances en décembre 2015 pour l'année 2016.

Tant les auteur(e)s, que les victimes, adultes et enfants, mais aussi les témoins, les familles et l'entourage sont visées par cette campagne d'information, de sensibilisation, d'éducation et de formation. Elle se veut être accessible à tout public lusophone de tout le pays. Une traduction en Français est assurée. Cette campagne fait appel au soutien et au partenariat de toutes les communes du pays intéressées par le projet en vue d'atteindre leurs communautés lusophones respectives, destinataires finaux de celle-ci.

Un courrier en ce sens a été adressé par la Ministre de l'Egalité des chances à tous les bourgmestres du pays afin de les informer du lancement de la campagne précitée et de l'encouragement à y participer.

Le projet est patronné et financé par le Ministère de l'Égalité des chances qui est en charge de la coordination de la mise en place du projet au sein des diverses communes demandeuses. Ces demandes sont à adresser par courrier officiel à la Ministre de l'Égalité des chances.

